FCPI-ENLIGNE.com

Sélection FIP, FCPI et investissement en direct
03 80 24 75 15

47 rue POTERNE - 21200 BEAUNE
contact@fcpi-enligne.com

FCPI – FIP Comment Souscrire

Toute décision d'investissement doit être prise après consultation du prospectus d'information (DICI)

Etape 1 : Bulletin de souscription à compléter

- Remplir la partie état civil,
- Nombre de parts et montant de la souscription (nombre entier),
- Mention manuscrite « lu et approuvé » ou autre si nécessaire.

Etape 2 : Règlement par chèque, virement ou prélèvement

- ATTENTION Votre(vos) chèque(s) doit(vent) être à l'ordre mentionné dans le(s) bulletin(s) de souscription incluant les frais d'entrée (jamais de chèque à notre ordre).

Etape 3 : Domiciliation des parts

- Vous n'avez pas à ouvrir de compte titres. Toutefois, si vous choisissez la domiciliation des parts sur un autre compte titres que celui proposé par le dépositaire, joignez un relevé d'identité bancaire (RIB).
- Domicilier les parts sur votre compte titre habituel engendrera des **frais** (droits de garde).

Etape 4 : Fiche de connaissance client

- Renseignez, datez et signez **(obligatoire à chaque nouvelle souscription)**

Ce questionnaire, établi dans le cadre des dispositions de l'article L.533-13 du Code Monétaire et Financier, a pour objectif d'apprécier l'adéquation d'un investissement dans les FCPI et/ou FIP avec votre expérience en matière d'investissement, vos besoins, vos objectifs et votre situation financière.

Etape 5 : Document d'entrée en relation + Document RTO + Lettre de Mission

- Renseignez, datez et signez ces documents **→ sauf si vous nous les avez précédemment retournés**

Etape 6 : Document à joindre

- Le dossier de souscription (si vous avez imprimé le bulletin de souscription : l'exemplaire original).
- Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport).
- Un justificatif de domicile (facture EDF, France Télécom, échéancier gaz, taxe d'habitation…) de moins de 3 mois
- Chèque à l'ordre du fonds
- Fiche de connaissance client **(obligatoire)** + Document RTO + Lettre de Mission.

Etape 7 : Envoyez votre dossier complet de souscription à :

FCPI-enligne.com / DCGA
47 rue Poterne
21200 BEAUNE

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au **03 80 24 75 15**

EVALUATION ET CONNAISSANCE DU CLIENT

Avant de réaliser l'investissement, il est important d'évaluer votre niveau de connaissance des produits financiers, vos objectifs d'investissement et de s'assurer de la parfaite adéquation de ces produits à vos besoins. Le Conseiller en Gestion de Patrimoine doit être en mesure d'établir avec certitude l'identité de la personne souhaitant réaliser une opération, ainsi que sa situation patrimoniale. Il doit également pouvoir justifier de l'origine non-douteuse des fonds investis. C'est pourquoi, il vous est demandé de répondre le plus précisément possible aux questions ci-dessous. L'AMF (l'Autorité des Marchés Financiers) et l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), en collaboration avec l'organisme TRACFIN, contrôlent la bonne application des règles fixées par l'Article 561 du Code monétaire et financier. Le non-respect de ces obligations peut engager la responsabilité disciplinaire et pénale du Conseiller en Gestion de Patrimoine.

Ainsi, il vous est demandé de compléter, dater et signer le questionnaire ci-après. Cette fiche est couverte par le secret professionnel (article L.511-33 du code monétaire et financier).

SITUATION PERSONNELLE

SOUSCRIPTEUR		CO-SOUSCRIPTEUR	
Civilité	☐ M. ☐ Mme	Civilité	☐ M. ☐ Mme
Nom	……	Nom	……
Nom de Jeune fille	……	Nom de Jeune fille	……
Prénom	……	Prénom	……
Date de Naissance	……/……/……	Date de Naissance	……/……/……
Lieu de Naissance	……	Lieu de Naissance	……
Nationalité	……	Nationalité	……
Téléphone	……/……/……/……/……..	Téléphone	……/……/……/……/……..
Mail	……@……	Mail	……@……
Adresse fiscale	……	Adresse fiscale	……
	……		……
	CP : …….. Ville : ……		CP : …….. Ville : ……
Situation professionnelle	☐ En activité ☐ Retraite/chômage depuis le…….	Situation professionnelle	☐ En activité ☐ Retraite/chômage depuis le…….
Profession (actuelle ou ancienne)	……	Profession (actuelle ou ancienne)	……
Secteur d'Activité	……	Secteur d'Activité	……

Situation Matrimoniale ☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Divorcé (e) ☐ Veuf(ve)

Régime matrimonial ☐ Communauté ☐ Séparation

Nombre d'enfants …… Dont : …… A charge

PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSEE (PEE)

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative* ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, quelle fonction ? …… Dans quel pays ? ……

Une personne de votre famille ou de votre entourage exerce-t-elle ou a-t-elle exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative* ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, quelle fonction ? …… Dans quel pays ? ……

** Les fonctions concernées sont les suivantes : Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne, membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du parlement européen, membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction, membre d'une cour des comptes, dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale, ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière, officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée, membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique, dirigeant d'une institution internationale publique, créée par un traité.*

DECLARATION « US PERSON » - FATCA

Vous êtes citoyen des Etats-Unis d'Amérique ☐ Oui ☐ Non

Vous êtes résident fiscal des Etats-Unis d'Amérique ☐ Oui ☐ Non

Si oui, préciser ici votre numéro TIN ou SSN : ……

SITUATION PATRIMONIALE

REVENUS	PATRIMOINE
Revenus annuels nets de votre foyer ☐ < 30.000 € ☐ 30.000 € - 60.000 € ☐ 60.000 € - 100.000 € ☐ > 100.000 €	Estimation de votre patrimoine ☐ < 250 000 € ☐ 250 000-500.000 € ☐ 500.000-100000 € ☐ > 1.000.000 €
Nature de vos revenus ☐ Salaires / Retraite ☐ Revenus immobiliers ☐ Dividendes ☐ Autres	Résidence Principale ☐ Locataire ☐ Propriétaire
Tranche marginale d'impôt sur le revenu ☐ 0% ☐ 14 % ☐ 30 % ☐ 41 % ☐ 45 % ■ NSP	Etes-vous assujettit à l'IFI ? ☐ Oui ☐ Non ☐ NSP
Charges annuelles (estimation) ……€ Votre situation financière vous permet-elle d'épargner sur vos revenus ? ☐ Oui ☐ Non Si oui, combien par an (estimation) ? …… €	Avez-vous des crédits en cours ? ☐ Oui ☐ Non Si oui montant du capital restant dû : …… €

Composition de votre patrimoine financier en %		Composition de votre patrimoine immobilier en %	
Livret, disponibilité, compte à terme		Résidence Principale	
Assurance-vie		Résidence(s) secondaire(s)	
FIP, FCPI, SOFICA, investissements PME		Immobilier locatif en direct	
PEA / Comptes titres		SCPI	
Autres			

CONNAISSANCE ET EXPERIENCE EN MATIERE D'INVESTISSEMENT FINANCIER

Objectifs poursuivis par le(s) souscripteur(s)

☐ Réduire impôt ☐ Valoriser capital ☐ Epargner en vue d'un projet
☐ Diversifier portefeuille ☐ Constituer une épargne de précaution ☐ Préparer retraite

Autres (précisez) : …….

Parmi les placements suivants, quels sont ceux que vous :	Connaissez	Détenez	Avez détenu
FCPI / FIP / FCPR / SOFICA			
Investissements dans les PME (Holding, mandat de gestion…)			
Comptes titres, PEA			
Produits structurés (EMTN)			
Assurance-vie			
PERP, Madelin			
Actions			
Obligations			
OPCVM (SICAV, FCP)			
Immobilier financier (SCPI, OCPI…)			
Groupements fonciers (forestiers, viticoles)			

Quelle est votre expérience des placements financiers en général ?

☐ Je n'ai aucune expérience c'est mon premier investissement
☐ J'ai déjà réalisé des placements financiers avec un conseiller (gestion conseillée)
☐ J'ai déjà réalisé des placements financiers et suivi en direct (gestion libre)
☐ J'ai déjà réalisé des placements financiers et confié un mandat à un professionnel (gestion sous mandat)

Avez-vous déjà subi des pertes sur vos placements (si vous avez déjà perçu un remboursement sur certains placements) ?

☐ Oui ☐ Non Si oui ☐ <10% ☐ De 10 à 30% ☐ >30%

Quel risque acceptez-vous sur l'ensemble de votre patrimoine à moyen terme (5 à 10 ans) ?

☐ Peu de risque de perte en capital mais une probabilité de gain faible
☐ Des risques de perte en capital avec une probabilité de gain moyen
☐ Des risques de pertes significatives en capital mais une probabilité de gain élevé

AVERTISSEMENT : en raison du risque significatif de perte en capital et de la durée de blocage des capitaux, nous vous conseillons de ne pas dépasser 10% de vos actifs financiers sur ce type de placements (FCPI, FIP, GFF, GFV...)

☐ En cochant cette case, j' (nous) atteste (ons) avoir pris connaissance de votre avertissement et souhaite (ons) maintenir mon (notre) investissement
☐ En cochant cette case, j' (nous) atteste (ons) avoir pris connaissance des Documents d'Information Clés relatifs aux investissements proposés

INFORMATION RELATIVES A L'ORIGINE DES FONDS ET A LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX

Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts à votre nom auprès d'établissements bancaires agréés en France ?

☐ Oui ☐ Non

Les fonds versés dans le cadre de votre souscription proviennent de :

☐ Salaires, traitement ☐ Pensions, retraites ☐ Revenus fonciers ☐ Revenus de valeurs mobilières
☐ Epargne constituée ☐ Autres (précisez) : ……..

Par la signature de ce document, j'(nous) atteste (ons) l'exactitude des informations ci-dessus et je (nous) reconnais (sons) avoir été informé(s) que celles-ci sont obligatoires.

Signature du (ou des) client(s) :

Fait à ……

Le ……/……/……

VATEL CAPITAL

Société de Gestion
Vatel Capital
24, rue de Clichy
75009 Paris
Tél. 01 40 15 61 77

Dépositaire
ODDO BHF
12, Bd de la Madeleine – 75440
Paris Cedex 09

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

FCPI DIVIDENDES PLUS N°9

Fonds commun de placement dans l'innovation
Article L.214-30 du Code monétaire et financier
Agrément AMF du 10/09/2021
Code ISIN : FR0014004LT3

Cachet :

www.FCPI-enligne.com / DCGA
47 rue Poterne 21200 BEAUNE
contact@fcpi-enligne.com / 03 80 24 75 15

1. ETAT CIVIL (Ecrire en lettres capitales)

SOUSCRIPTEUR	CO-SOUSCRIPTEUR
☐ M. ☐ Mme	☐ M. ☐ Mme
Nom	Nom .....
Nom de jeune fille	Nom de jeune fille .....
Prénom	Prénom .....
Né(e) le	Né(e) le .....
à ..... N° de Dépt	à ..... N° de Dépt .....
Nationalité	Nationalité .....
Téléphone	Téléphone .....
Email (obligatoire)	Email (obligatoire) .....

Adresse .....
Code postal ..... Ville .....

En cas de première souscription à un fonds géré par Vatel Capital, joindre une copie d'une pièce d'identité (pour chaque co-souscripteur le cas échéant) et un justificatif de domicile.

En dehors des informations réglementaires qui vous seront transmises par courrier, vous recevrez par email un accusé de traitement de votre souscription, la lettre d'information semestrielle du FCPI Dividendes Plus n°9 ainsi qu'une information ponctuelle sur les prises de participation réalisées.

2. ENGAGEMENTS DU SOUSCRIPTEUR

Je déclare vouloir bénéficier de la réduction d'IR prévue à l'article 199 terdecies-0 A VI du Code Général des Impôts et, en conséquence :
- je déclare être redevable de l'IR ;
- je m'engage à conserver ces parts pendant 5 ans à compter de leur souscription ;
- je déclare être informé(e) que les versements pris en compte pour la réduction d'IR sont plafonnés à 24 000 euros (hors droits d'entrée) pour un contribuable marié ou pacsé soumis à une imposition commune et à 12 000 euros (hors droits d'entrée) pour les autres.

Engagements spécifiques en vue de bénéficier d'une exonération d'IR sur les produits distribués et les plus-values des parts du Fonds.
- Je certifie être fiscalement domicilié en France ;
- Je m'engage à ce que les produits reçus par le Fonds soient immédiatement réinvestis et demeurent indisponibles pendant 5 ans à compter de la fin de la période de souscription des parts A ;
- Je m'engage à ne pas détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des parts du Fonds ;
- Je m'engage à ne pas détenir plus de 25 % des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds, avec mon conjoint, nos ascendants ou nos descendants, ou avoir détenu ce montant à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts.

Je reconnais irrévocablement :
- avoir reçu et pris connaissance du document d'information clé pour l'investisseur du FCPI Dividendes Plus n°9 ;
- qu'en application de l'article L.214-24-35 du code monétaire et financier, la souscription emporte acceptation du règlement du Fonds ;
- Comprendre les risques et les autres considérations afférentes à une souscription des parts du Fonds, notamment le risque de perte de tout ou partie du capital investi, ainsi que les dispositions relatives aux conditions de rachat ;
- avoir souscrit dans le cadre d'une recommandation personnalisée de mon Conseiller Financier et en dehors de tout démarchage bancaire et financier tel que défini à l'article L. 341-1 du Code Monétaire et Financier ;
- certifie que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ;
- déclare ne pas répondre aux critères du statut de «US person» au sens du droit fiscal américain ;
- avoir été informé de ma catégorisation en tant que client non professionnel et avoir renseigné, préalablement à la souscription, une fiche d'évaluation client ;
- avoir été informé(e) de la possibilité de recevoir par e-mail, ou à défaut par voie postale, sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion, le règlement, le dernier rapport annuel et la dernière composition de l'actif du Fonds ;
- avoir été informé(e) de la durée de blocage des parts du Fonds, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2027 ;
- que les avantages fiscaux ne sont pas la seule motivation de ma souscription dans le Fonds.

J'ai pris note qu'en cas de non-respect de l'un de ces engagements, les avantages fiscaux obtenus et visés ci-dessus pourront être repris. Par ailleurs, j'ai conscience que pour bénéficier des avantages fiscaux, le Fonds doit investir un pourcentage de son actif dans des sociétés répondant aux critères d'investissement visés à l'article L.214-30 du C.M.F.

3. SOUSCRIPTION

Je déclare souscrire au FCPI Dividendes Plus n°9 dans les conditions suivantes :

(I) Montant de la souscription*	(II) Montant des droits d'entrée (~~5~~ 0% % maximum du montant de la souscription)	Souscription totale : (I) + (II)
..... (€)	..... (€)	..... (€)

* Souscription minimale de 1000 € (hors droits d'entrée)

4. RÉGLEMENT ET LIVRAISON DES PARTS

Je verse ce jour, un montant de (somme en toutes lettres) pour le règlement immédiat de l'intégralité de la souscription :

..... €

☐ par chèque à l'ordre de « FCPI Dividendes Plus n°9 »

☐ par virement sur le compte du FCPI Dividendes Plus n°9 dont les coordonnées figurent ci-dessous, en indiquant en objet mes nom et prénom.
IBAN : FR76 4585 0000 0167 5225 0001 069
CODE BIC : ODDOFRPP

☐ par le débit de mon compte bancaire, conformément au mandat de prélèvement SEPA ci-joint

Je souhaite que les parts A souscrites soient livrées (cocher la case correspondante) :

☐ en nominatif pur chez ODDO BHF, sans droits de garde (choix par défaut).

☐ sur mon compte titres dont les coordonnées bancaires sont indiquées sur le **RIT ci-joint** (joindre obligatoirement un RIT).

Le bulletin est valable sous réserve de l'encaissement de la souscription et dans la limite des parts A disponibles.

5. ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

Je verse un montant total de ..... (€), qui comprend un montant de droits d'entrée de ..... (€).
Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à ~~5~~ 0% % du montant de cette souscription. J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le fonds sont négociables.
Je consens à ce que soient prélevés sur le fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3,49 % (TMFAM_GD), dont des frais et commissions et de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 2,03 % (TMFAM_D). Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà d'une durée de 6 ans.

6. MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE (« CARRIED INTEREST »)

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,001 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20 % (PVD) de la plus-value réalisée par le fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : remboursement à hauteur de 100 % du montant de souscription des parts A (RM).

7. SIGNATURE

Fait à : .....

Le : .....
en 2 exemplaires, dont l'un m'est remis pour envoi aux services fiscaux avec l'attestation fiscale.

SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR

SIGNATURE DU CO-SOUSCRIPTEUR

8. AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée maximale de 6 années, soit jusqu'au 31 décembre 2027 au plus tard, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du document « Informations clés pour l'investisseur ».
Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Au 1er juin 2021, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FIP et FCPI gérés par Vatel Capital est la suivante :

DÉNOMINATION	Année de création	Pourcentage des investissements de l'actif en titres éligibles	Date limite d'atteinte du quota de titres éligibles
FIP Kallisté Capital n°4	2011	En pré-liquidation	En pré-liquidation
FIP Kallisté Capital n°5	2012	60,0 %	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°6	2013	68,8 %	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°7	2014	80,9 %	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°8	2015	79 %	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°9	2016	70,4 %	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°10	2017	50 %	30 juin 2021
FIP Kallisté Capital n°11	2018	28,3 %	30 juin 2022
FIP Kallisté Capital n°12	2019	8,7 %	30 juin 2023
FIP Kallisté Capital n°13	2020	0%	30 juin 2024
FIP Mascarin Capital n°1	2017	67,1 %	30 juin 2021
FIP Mascarin Capital n°2	2018	52,7 %	30 juin 2023
FIP Mascarin Capital n°3	2019	32,4 %	30 juin 2024
FCPI Dividendes Plus n°4	2015	En cours de liquidation	En cours de liquidation
FCPI Dividendes Plus n°5	2016	118,2 %	quota atteint
FCPI Dividendes Plus n°6	2017	129 %	quota atteint
FCPI Dividendes Plus n°7	2018	113,9 %	quota atteint
FCPI Dividendes Plus n°8	2019	23%	30 juin 2024

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) VATEL CAPITAL à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de .....

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

VATEL CAPITAL

Référence unique du mandat : .....

DÉBITEUR

Nom* .....

Adresse* .....

Code postal* ..... Ville* .....

Pays* .....

IBAN* .....

BIC** .....

Tiers débiteur .....

A* : .....

SIGNATURE*

Référence unique du mandat : FR57ZZZ392028

CRÉANCIER

Nom* VATEL CAPITAL

Adresse* 24 RUE DE CLICHY

Code postal* 75009 Ville* PARIS

Pays* FRANCE

Paiement : ☐ Récurrent / Répétitif ☒ Ponctuel

Tiers créancier : FCPI DIVIDENDES PLUS N°9

Le* : ☐☐☐☐☐☐☐☐

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

(*) Veuillez compléter les données obligatoires du mandat.
(**) Obligatoire si hors de l'EEE. Facultatif pour les opérations intra Espace Economique Européen (EEE).

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification prévus aux articles 38 et suivants de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

FICHE DE CONNAISSANCE CLIENT PERSONNE PHYSIQUE

VATEL CAPITAL

Ce questionnaire, établi dans le cadre des dispositions du Code Monétaire et Financier, a pour objectif d'apprécier l'adéquation d'un investissement avec votre expérience en matière d'investissement et votre situation financière. Vos réponses, destinées uniquement à la société de gestion, resteront strictement confidentielles. **Nous vous rappelons que la société Vatel Capital ne prodigue pas de conseil en investissements. Veuillez vous rapprochez de votre Conseiller en Investissements Financiers afin d'obtenir un accompagnement adéquat à votre situation personnelle.**

1. SOUSCRIPTEUR

☐ M. ☐ Mme

Personne politiquement exposée: ☐ Oui ☐ Non

Nom .....

Nom de jeune fille .....

Prénom .....

Date et lieu de naissance .....

Situation familiale : ☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve)

professionnelle : ☐ Actif ☐ Retraité ☐ Sans activité

2. PATRIMOINE, CONNAISSANCE ET EXPERIENCE EN MATIERE FINANCIERE

a) Estimation de vos actifs financiers :

☐ Inférieure à 500 000 € ☐ Entre 500 000 € et 1 000 000 € ☐ Supérieure à 1 000 000 €

b) Provenance des Fonds : ☐ Salaires ou pensions ☐ Épargne personnelle ☐ Succession ☐ Autre (précisez) : .....

TEST 1

Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ?

☐ Oui(3points) ☐ Non(0point)

Parmi les instruments financiers ci-dessous, j'ai réalisé des transactions sur (plusieurs réponses possibles) :

☐ Actions (1 point) ☐ SICAV et FCP (1 point)

☐ Capital-investissement (1 point) ☐ Produits structurés (1 point)

Au regard de mes actifs financiers, mes investissements en capital-investissement (FCPI, FIP, holding, SCR) représentent :

☐ Entre 0 % et 10 % (1 point) ☐ Entre 10,1 % et 20 % (1 point) ☐ Plus de 20 % (0 point)

Résultats du test 1 : ..... (indiquer la somme des points attribués à chacune de vos réponses ci-dessus)
Si le total des points obtenus au test 1 est inférieur ou égal à 3, cela signifie que les caractéristiques du fonds ne semblent pas adaptées à votre situation financière.

3. OBJECTIFS, HORIZON D'INVESTISSEMENT ET ACCEPTATION DU RISQUE

TEST 2

L'investissement dans le fonds me permettra de bénéficier de la réduction d'impôt suivante (une seule réponse possible) :

☐ Réduction d'impôt sur le revenu (2 points) ☐ Aucune réduction (0 point)

En général, je privilégie les placements (une seule réponse possible) :

☐ Dynamiques (1 point) ☐ Equilibrés (1 point) ☐ Prudents (0 point)

Je suis informé que l'investissement dans le fonds présente un risque de perte en capital et doit être envisagé sur un horizon de 6 à 10 ans :

☐ Oui (2 points) ☐ Non (0 point)

Résultats du test 2 : ..... (indiquer la somme des points attribués à chacune de vos réponses ci-dessus)
Si le total des points obtenus au test 2 est inférieur ou égal à 3, cela signifie que les caractéristiques du fonds ne semblent pas adaptées à votre situation financière.

4. BILAN DES TESTS

Veuillez cocher ci-dessous les cases correspondant au bilan des deux tests précédents :

A ☐ J'ai répondu à l'ensemble des questions et mes réponses n'ont généré aucune alerte. **Merci de signer et dater la fiche de connaissance client.**

B ☐ J'ai répondu à l'ensemble des questions et mes réponses ont généré une ou deux alertes.

C ☐ Je n'ai pas souhaité répondre à tout ou partie des questions posées.

Si vous avez coché la case B ou C et que vous souhaitez néanmoins investir dans le fonds, merci de bien vouloir dater et signer la fiche de connaissance client et ajouter la mention manuscrite suivante : « Je prends acte du fait que conformément à la réglementation en vigueur, Vatel Capital n'est pas en mesure de me conseiller pour cet investissement. Dès lors, j'agis en tant qu'investisseur autonome. Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble de la documentation relative au Fonds, en avoir compris les caractéristiques et prendre mes décisions en conséquence ».

Mention manuscrite si nécessaire : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date ..... / ..... / .....

Signature :

Convention de réception-transmission d'ordres (RTO)

Entre :

Nom, Prénom : ……..…….

Adresse : …….……Profession : ……..

ci-après dénommé le Client

DCGA, conseil en gestion de patrimoine, enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 002 380 www.orias.fr en qualité de Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, ci-après dénommé le Conseil.

D'autre part,

Article 1 : Préambule

Le Conseil, en sa qualité de CIF, est habilité à exercer une mission de réception transmission d'ordres portant sur des parts ou actions d'OPC, dans les conditions et limites légales et réglementaires.

La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et règlementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-32 du Règlement Général de l'AMF.

Le Client, titulaire d'un compte reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille. Le Conseil ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers.

Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées audites règles de fonctionnement.

Article 2 : Objet de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Conseil pourra fournir au Client la prestation de réception-transmission d'ordre.

Cette prestation devra expressément s'inscrire dans le prolongement de l'activité de conseil ; elle ne devra s'exercer qu'en vue de transmettre un ordre résultant d'un conseil prodigué par le Conseil.

Les ordres donnés par le Client dans le cadre de la présente convention ne pourront porter que sur des parts ou actions d'OPC. Autrement dit, le Conseil ne pourra pas réceptionner des ordres sur des instruments financiers autres que les OPC.

Le Client s'engage à informer le Conseil de tout évènement susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

Paraphe

Article 3 : Réception et prise en charge des ordres

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser ses ordres au Conseil par écrit en usant exclusivement des moyens suivants :

- remise en mains propres,
- lettre simple,
- télécopie,
- courriel auquel sera joint l'ordre scanné sous format pdf.

Chaque ordre donné par le Client devra comporter :

- son identité,
- son numéro de compte,
- la nature de l'opération souhaitée (achat et/ou vente),
- la désignation de l'OPC sur laquelle porte l'ordre et son code ISIN,
- le nombre de parts ou actions d'OPC sur lequel porte l'ordre,
- la signature du Client.

Le Client s'engage à avertir par téléphone le Conseil avant toute transmission d'ordre.

Les ordres seront réceptionnés aux horaires d'ouverture habituels du cabinet. En dehors de ces horaires, les ordres seront instruits dans les meilleurs délais suivant la réception de l'ordre.

Pendant la période de congés du Conseil, le Client pourra adresser ses ordres directement auprès des établissements teneur de compte.

Lorsque l'ordre est adressé au Conseil par lettre simple, par télécopie ou par courriel, le Conseil en accuse réception, selon tout procédé de son choix dans un délai d'un jour ouvré suivant sa réception.

Le Conseil se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l'ordre émis, par tout moyen avant sa transmission à l'établissement teneur de compte en vue de son exécution.

La demande de confirmation devra intervenir un jour ouvré après la réception de l'ordre.

A défaut de confirmation par le Client lorsque celle-ci est exigée par le Conseil, l'ordre est réputé abandonné.

Le Conseil horodatera l'ordre dès sa réception ou sa confirmation par le Client lorsque celle-ci est requise par le Conseil.

L'horodatage matérialise la prise en charge de l'ordre.

Article 4 : Transmission des ordres

A réception de l'ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par le Conseil, et en tout état de cause dans les meilleurs délais de cette réception ou de cette confirmation, le Conseil transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte du Client.

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par les Intermédiaires sur les titres sur lesquels il intervient et notamment en ce qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité.

Le Conseil ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement commis par l'établissement dans l'accomplissement de sa mission, de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre.

Le Client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que :

- si les conditions de marché le permettent,
- s'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables.

Si l'ordre n'a pas pu être exécuté, le Conseil en informera son client dans les meilleurs délais, par courrier, télécopie, courriel ou téléphone (dans ce dernier cas, l'information sera confirmée par écrit).

L'ordre qui n'a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

Article 5 : Information du client sur l'ordre exécuté

Il est rappelé que l'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré confirmant l'exécution ou non de l'ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention de compte titres conclue entre le Client et cet établissement.

En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d'un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseil dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l'avis d'opéré par le Client.

A défaut de contestation dans les formes et délais impartis, le Conseil sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

Article 6 : Obligations du Conseil

Le Conseil agit conformément aux usages de la profession.

Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement de l'établissement teneur de compte.

Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

Article 7 : Rémunération

Le Client ne supportera **aucune facturation** pour le service de réception-transmission d'ordres effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

Article 8 : Fin de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseil avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre.

Dans la mesure où le Client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur du compte.

La présente convention prend fin de plein droit en cas de clôture de tous les comptes ouverts au nom du Client pour lesquels le Conseil intervient comme intermédiaire.

Article 9 : Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français.

La présente convention, établie en deux exemplaires originaux, est signée.

Fait à …….. le ……

Signature du client + mention « lu et approuvé »

Document d'entrée en première relation

conforme à l'article 325-3 du Règlement Général de l'AMF et à l'article L.520-1 du Code des assurances)

CHARTE

- Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel
- Agir avec loyauté, compétence et diligence au mieux des intérêts de ses clients
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire
- S'enquérir de la situation de son client, de son expérience et de ses objectifs, afin d'avoir une approche patrimoniale globale pour formuler un conseil
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération
- Respecter le secret professionnel
- S'interdire de recevoir des fonds de ses clients en dehors des honoraires qui lui sont dus

DCGA / INVEST-enligne.com – Conseiller en investissements financiers référencé à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le numéro 07002380 et adhérent de la Chambre Nationale des conseils en gestion de patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers - Gérant : Julien Dupont - SARL au capital de 270 000 € - RCS DIJON 378 347 835 - domiciliée au **47 rue Poterne 21200 BEAUNE** - 03 80 24 75 15 contact@invest-enligne.com

Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) qualité de :

Conseil en investissements financiers

- Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers
- Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : Néant
- Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans la lettre de mission qui vous sera soumise

Courtier en assurance dans la catégorie b

- Courtier en assurance inscrit sur le registre des intermédiaires en assurance (ORIAS) sous le numéro 07002380 positionné dans la catégorie «b» n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. DCGA / INVEST-enligne.com peut notamment travailler avec : Suravenir, E-Cie Vie, Spirica…
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si cette dernière détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet) : Néant

Démarcheur bancaire et financier

- Notamment pour les opérations et service proposés par les établissements suivants : Vatel Capital, 123IM, ODDO, Alto Invest, Extend AM…(liste pouvant évoluer)

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

- Titulaire de la carte de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 2102 2018 000 034 122 délivrée par la CCI.
- Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.
- Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle n°223866 de la compagnie MMA-IARD Assurances Mutuelles 14 boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans cedex 9

Courtier en Opérations de Banques et en Service de Paiement

- Etablissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : Néant
- Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet détenue par un établissement de crédit, de financement ou de paiement : Néant
- Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital détenue par le cabinet dans un établissement de crédit, de financement ou de paiement (le niveau de cette participation peut vous être communiqué sur simple demande) : Néant
- Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription

Données personnelles

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrons communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunication.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, le client dispose sur ses données d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès qu'il peut exercer auprès de DCGA/Invest-enligne.com.

Certains des traitements réalisés à partir des données collectées sont automatiques. Ils sont nécessaires dans notre activité pour répondre à certaines de ses exigences règlementaires, en particulier la détermination d'un profil client et/ou la génération de proposition d'allocations adaptées. La personne concernée peut à tout moment demander un traitement unitaire de ses données en contactant l'un de nos conseillers, joignable au 03 80 24 75 15 ou en adressant sa demande à contact@invest-enligne.com .

Informations relatives au traitement des réclamations

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution, 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09.

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Clause de confidentialité

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès de votre part, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients.

Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine dans le cadre de ces missions de contrôle.

Sites Internet :

www.amf-france.org www.orias.fr www.cnil.fr

Je soussigné (e) …… atteste avoir reçu ce document lors de notre premier entretien.

Fait à …… Le ……

Signature Client

Lettre de Mission

Madame, Monsieur,
Vous avez bien voulu nous consulter en qualité de conseil en gestion de patrimoine et nous vous remercions de cette confiance. Nous vous avons remis le document d'entrée en première relation comportant les mentions prescrites par l'article 325-5 du règlement général de l'AMF.

Cette lettre de mission a pour objet de définir et de contractualiser les conditions et les modalités de notre intervention.

1. MODALITE DE NOTRE PRESTATION

Lors de notre précédent entretien vous nous avez fait part des axes de réflexion qui vous semblent déterminants et sur lesquels vous souhaitez que nous portions l'accent compte tenu de vos objectifs patrimoniaux.

Afin de répondre à votre attente, nous vous proposons de :

- ❑ Réaliser un audit de votre situation patrimoniale actuelle sur les plans économiques, juridiques ou fiscaux
- ❑ Evaluer votre politique de placement et d'épargne actuelle et mettre en place une stratégie de gestion à moyen long terme intégrant vos objectifs et critères de gestion personnels
- ❑ Vous conseiller dans les allocations d'actifs de vos placements financiers, assurance-vie, immobiliers
- ❑ Etudier les moyens de valoriser votre épargne
- ❑ Préparer la transmission de votre patrimoine
- ❑ Etudier les moyens de préparer votre retraite
- ❑ Autre : …….

Votre patrimoine global ou vos objectifs de placement sont amenés à évoluer dans le temps. Pour cette raison, nous pourrons vous proposer de :

- ❑ Vous tenir informé de tous les types de placements financiers / assurance-vie / immobiliers qui répondraient à votre problématique patrimoniale
- ❑ Convenir d'un rendez-vous, chaque fois que vous le jugerez nécessaire, pour faire le point sur votre situation patrimoniale
- ❑ Vous accompagner, à votre demande, dans vos démarches auprès des intermédiaires financiers, des autorités administratives ou de conseillers juridiques et fiscaux

Notre mission débutera à réception d'un exemplaire de la présente lettre de mission signée par vos soins.
Nous collecterons l'ensemble des éléments patrimoniaux qui nous permettra d'avoir connaissance de votre situation financière, de votre expérience et de vos objectifs en matière d'investissement.
A réception complète des documents et informations nécessaires à notre mission, nous conviendrons d'un rendez-vous de présentation de nos préconisations.
Vous pourrez alors choisir de mettre en œuvre la stratégie que vous aurez retenue avec le ou les professionnels de votre choix. Nous espérons que vous nous accorderez votre confiance pour leur mise en œuvre.

2. MODALITES SPECIFIQUES A L'ACTIVITE DE CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Comme indiqué dans le document d'entrée en relation, si dans le cadre de notre mission nous devions vous prescrire des conseils en investissements financiers, ce conseil reposera sur l'analyse d'un éventail des différents types d'instruments financiers ou services d'investissements proposés sur le marché.
Vous trouverez dans notre document d'entrée en relation la liste des établissements promoteurs de produits avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale.
Si notre relation était appelée à devenir durable, les comptes rendus de nos conseils en investissements financiers vous seraient transmis annuellement.

3. INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET LES STRATEGIES D'INVESTISSEMENTS PROPOSES

Le conseil qui vous sera rendu sera formalisé dans une déclaration d'adéquation qui vous fournira des informations sur les instruments financiers et les stratégies d'investissement proposés. Cette déclaration d'adéquation inclura également des orientations et des mises en garde appropriées sur les risques et caractéristiques de ces instruments et stratégies tels que les risques de perte en capital, la volatilité, la liquidité, etc.

4. COUTS ET REMUNERATIONS

Concernant le budget relatif à cette mission et compte tenu des problématiques évoquées lors de notre entretien, nous estimons que cette mission pourra être rémunérée par des commissions et/ou des rétrocessions de commissions versées par les établissements promoteurs de produits liées aux investissements que vous réaliserez par l'intermédiaire de notre cabinet.
Pour votre information, lorsque la prestation de conseil en investissements financiers est suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, nous pourrons recevoir le cas échéant :

- Frais uniques : frais de dépôt, de résiliation et coûts de transfert, de structuration...
- Frais récurrents : frais de gestion, de conseil, de garde, de service, financiers…
- Coûts relatifs aux transactions : commissions de courtage, frais d'entrée, frais de change…
- Coûts marginaux et frais associés aux services auxiliaires : coûts de recherche et commissions liées aux résultats.

5. CONFIDENTIALITE

En application de l'article 325-4 du règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine ou aux autorités de tutelle dans le cadre de leurs missions de contrôle.

6. DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTIES

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrons communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.
Il est ici précisé que la présente mission implique une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Lors de notre mission, nous pourrons être amenés à demander à vos conseils habituels, avec votre accord, de bien vouloir nous communiquer tous renseignements utiles.
En outre, vous vous engagez par la signature de ce document à un devoir d'information et de coopération sincère et exhaustive. Dans le cadre du suivi patrimonial, vous vous engagez à nous faire part de toute opération, d'ores et déjà réalisée ou à venir, qui affecterait votre situation patrimoniale afin que nous puissions exercer notre devoir de conseil.
Par la présente, vous autorisez les établissements financiers ou compagnies d'assurance à communiquer à notre cabinet, et le cas échéant, à nos prestataires de services informatiques, l'ensemble des informations concernant vos investissements et vos données personnelles d'ordre civil, patrimonial, financier ou autres. Cette communication facilite le respect de nos obligations en matière de suivi et d'archivage issues de la Directive relative aux marchés d'instruments financiers dite « MIF2 ».

Notre mission fera l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction tous les ans. Chacune des parties pourra y renoncer après un délai de préavis d'un mois.

7. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Au sein de notre cabinet nous prenons très au sérieux la confidentialité et la sécurité des données nominatives personnelles que nous recevons de nos clients. Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.
Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Julien DUPONT en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).
Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).
Leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer nos prestations de conseil en investissement financier dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales.
Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.
Les informations collectées sont susceptibles d'être transmises d'une manière générale à nos partenaires dont notamment nos partenaires informatiques, financiers et compagnies d'assurance.
Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.
Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter au contact@invest-enligne.com.
Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

8. LITIGE

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.
Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois, à compter de la réception de la réclamation, pour y répondre.
A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :
- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (http://www.amf-france.org /le médiateur)
- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS (http://www.mediateur-conso.cmap.fr – consommation@cmap.fr)
En cas d'échec, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

Fait en deux exemplaires

A ……Le ……

Pour INVEST-enligne.com / DCGA
Julien DUPONT

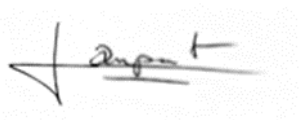

Signature du(es) Client(s)

NOM Prénom……

NOM Prénom……